



4 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

➤ ÉCONOMIE

Plus de timbres, ni d'enveloppes à payer : vous économisez les frais d'envoi de vos paiements.

➤ LIBERTÉ

À tout moment, vous pouvez annuler votre accord de prélèvement. Avec votre Chargé de clientèle, vous pouvez également choisir la date du prélèvement la plus adaptée à l'arrivée de vos ressources (salaires, Assedic, retraite, prestations familiales, etc) : le 5, 10, 12 ou 15.

➤ FACILITÉ

Un unique formulaire à remplir et signer une seule fois : fini les chèques à remplir et à envoyer chaque mois.

➤ TRANQUILLITÉ

Vous n'êtes plus exposés au risque d'oubli ou de relance. Il vous suffit de remplir le mandat SEPA ci-après, avant le 15 du mois en cours. Une fois complété et signé, vous devez le transmettre à votre antenne ou à votre agence (coordonnées au dos).

Crédit photos : Fotolia.com ; © WavebreakMediaMicro - iStockphoto.com ; © Kristian Seculic, © Squarepixels - Jupiterimages - Atelier BIM - Atelier BW - Atelier PO&PO.

• Agence de Fontainebleau

24, rue de Grande-Bretagne
Village de la Faisanderie
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 78 49 40 00

• Agence Val de Seine & Sénart

14^{bis}, avenue Thiers
77000 MELUN
Tél : 01 64 14 43 47

• Antenne de Bussy-Saint-Georges

12, rue Jean Monet
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
Tél : 01 78 49 62 45

• Antenne de Provins

28, rue du Val
77160 PROVINS
Tél : 01 72 84 00 24

Entreprise sociale pour l'Habitat

Siège social
14, avenue Thiers
77000 Melun
01 64 14 43 30
www.fsm.eu



Utilisez
le nouveau mandat
de prélèvement SEPA



Pour payer
automatiquement
votre loyer



www.liberte-expression.com - RCS 448 618 934 - Ne pas jeter sur la voie publique.



groupe Arcade-tytv

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

Joindre un RIB /IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez F.S.M. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de F.S.M.

Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués d'une *

Votre Nom *
Nom / Prénoms du débiteur

N° compte locataire *
.....

Votre Adresse *
Numéro et nom de la rue

.....
Code postal

Ville

.....
Pays

Les Coordonnées de votre compte *
Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

.....
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

LES FOYERS DE SEINE & MARNE

N° ICS

FR0ZZZZ347507

Adresse

**14 AVENUE THIERS
77000 MELUN
FRANCE**

Type de Paiement

Paiement récurrent/répétitif

Date de prélèvement à cocher * :

Le 5 Le 10 Le 12 Le 15

Signé à *

.....
Lieu

Date (jj/mm/aaaa)

Signature(s) *

Veillez signer ici ➔

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : F.S.M.
14, avenue Thiers – 77000 MELUN
ou à l'agence de votre secteur

Zone réservée à l'usage du créancier